

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 20 mars 2026

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON,

MM. Mélina BAÏBEN – Maud BARRAU – Valérie BRAYE – Eugénie CORDIER – Catherine FAIVRE – Isabelle GEINDRE – Marjorie HOT – Karine LACOSTE – Berthe Ange LAUDET - Laure MARCHAND-PAULUS – Danièle MIETTE – Delphine MONNIER – Martine PERTINANT – Véronique STACCHETTI

MM Grégory AGATONE – Mohamed AZOUAGH – Julien BOURGEOIS – Benoît CHIRON – Thierry DUBOIS – Jacques FALCOZ – Moncef JELASSI – Olivier MARMET – Thibault MARTINS – Maxence ORTOLAN – Damien PAGANI – Jacques ROUX-MICHOLLET – Laurent TOCHON

Formant la majorité des membres en exercice

La séance est ouverte sous la présidence de **Brigitte Bochaton**, Maire sortant, après avoir fait l'appel des membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions, conformément à la feuille de proclamation du dimanche 15 mars 2026. Il est constaté que la condition de quorum est remplie.

Le conseil municipal est invité à :

- Désigner le secrétaire de séance : la benjamine, **Mélina BAÏBEN**.
- Approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal à l'unanimité. Celui-ci avait également été envoyé aux élus du mandat précédent. Il n'a reçu aucune remarque.

Brigitte Bochaton laisse la parole à **Jacques FALCOZ**, doyen du conseil municipal, qui prend la présidence de l'assemblée, conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT).

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs pour les différents scrutins : **Véronique STACCHETTI** et **Danièle MIETTE**.

1. Élection du Maire

Jacques FALCOZ a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Il invite les candidats qui le désirent à se faire connaître : **Isabelle GEINDRE** est candidate. Après un temps de réflexion et avoir remis à chacun un bulletin vierge et une enveloppe, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

1^{er} tour : 27 votants
 5 suffrages blancs
 22 suffrages exprimés

Isabelle GEINDRE est élue Maire par 22 voix pour et a été immédiatement installée.

Madame le Maire sortant, Brigitte BOCHATON, prononce son discours de remerciements : *« Il est des moments dans une vie d'élue où l'émotion dépasse le protocole. Ce moment est arrivé.*

Isabelle, nous avons commencé cette aventure ensemble, il y a 25 ans. 4 mandats à travailler côte à côte, à imaginer, à construire, et parfois à douter, mais toujours avec la même passion pour notre commune. Ce sont des périodes intenses que nous avons vécues ensemble : nous avons connu des joies immenses, des moments angoissants, mais nous sommes toujours restées des passionnées du travail bien fait. Cette amitié, qui a grandi au fil du temps, a été notre force pour affronter le quotidien communal. Aujourd'hui, je m'apprête à te transmettre ce flambeau, et je ne pourrais être plus sereine.

Tu connais chaque dossier, chaque rue et l'histoire de Jacob-Bellecombette. Mais au-delà de cette expérience, tu apportes cette énergie nouvelle dont la commune a besoin. Si certains d'entre nous, je veux parler de l'ancienne équipe, ont choisi, après plusieurs mandats, de s'effacer pour se consacrer à leurs familles, profiter un peu du temps qui passe très vite et donc laisser la place à une nouvelle génération pour t'accompagner, sache que nous partons avec la satisfaction du devoir accompli et une confiance absolue en ceux qui sont ce soir, autour de cette table.

Accompagnée de cette nouvelle équipe, tu sauras adapter notre ville aux défis de demain, qu'ils soient climatiques, sociaux ou économiques. Avec ton regard de professeur, je sais que tu agiras avec cette méthode qui te caractérise : de l'ambition, certes, mais une prudence vigilante et un dévouement total à l'intérêt général.

Je te laisse un fauteuil que j'espère "confortable", du moins sur le plan budgétaire ! Nous avons veillé ensemble à une gestion saine et équilibrée. Mais en réalité, je te laisse surtout un navire en parfait état de marche, porté par un équipage municipal incroyablement professionnel, efficace et dévoué au service public.

Aujourd'hui, Isabelle, c'est toi qui en deviens la capitaine. Il est temps pour toi de lever l'ancre. Tu rencontreras des tempêtes, c'est le propre de la fonction, mais n'oublie jamais que le beau temps finit toujours par revenir. Crois-en mon expérience !

A cet instant précis, Je ne suis plus maire. Je vais te remettre cette écharpe tricolore que j'ai portée avec tant de fierté. Mais si l'élue s'efface, l'amie reste. Car au-delà des projets et des conseils municipaux, c'est notre amitié qui a été le ciment de ces 25 années, et c'est ce que je chéris le plus aujourd'hui.

Je pars rassurée, car je sais que je laisse Jacob-Bellecombette entre de bonnes mains : les tiennes et celles de ton équipe.

Isabelle, mon amie... Bon vent à toi et à ton équipe. Prenez soin de notre belle commune qui je le rappelle, est la plus belle de l'agglomération, et sans doute de Savoie ! ».

Madame le nouveau Maire, Isabelle GEINDRE la remercie et prend la parole à son tour « *Chère Brigitte,*

Chers élus,

L'installation d'un nouveau conseil municipal est toujours un moment important dans la vie d'une commune. Ce moment l'est d'autant plus aujourd'hui car il marque à la fois la continuité d'un travail engagé depuis plusieurs mandats et l'ouverture d'une nouvelle page pour Jacob-Bellecombette.

Avant toute chose, je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères à Brigitte, qui a conduit notre commune avec engagement, détermination et dynamisme. Durant toutes ces années, elle a su porter de nombreux projets, accompagner les habitants et faire vivre Jacob-Bellecombette. Elle nous transmet aujourd'hui, une commune bien développée, des services municipaux efficaces et des finances saines. C'est sur ces bases solides que nous allons débiter notre action.

Je souhaite également remercier l'ensemble des élus qui ont travaillé à ses côtés et qui ont choisi de ne pas renouveler leur mandat. Leur engagement et leur implication ont contribué à faire avancer notre commune.

L'élection municipale qui a eu lieu dimanche dernier est un aspect important de notre vie démocratique et je tiens à remercier chaleureusement les 1376 jacobins qui se sont déplacés pour voter. La nouvelle équipe municipale associe des élus expérimentés, qui connaissent bien les dossiers et la vie communale, mais aussi de nouveaux visages, des femmes et des hommes motivés, prêts à s'investir pleinement au service des habitants. Cette diversité est une richesse. Elle nous permettra d'apporter de nouvelles idées, de nouvelles énergies et de nouvelles perspectives, tout en poursuivant les actions engagées.

Être élu municipal, c'est avant tout un engagement au service de l'intérêt général et non pas au service de son propre intérêt. C'est être à l'écoute des habitants, répondre à leurs préoccupations et agir concrètement pour améliorer le quotidien. Mais c'est aussi travailler collectivement, toujours dans le respect des sensibilités et des opinions de chacun, avec un objectif commun : le développement harmonieux de notre commune et le bien-être de ses habitants.

Dans cette mission, nous pourrions compter sur le professionnalisme et l'engagement du personnel communal, que je souhaite remercier également. Au quotidien, l'ensemble des agents municipaux est au cœur du fonctionnement de Jacob-Bellecombette. Par leur travail, leur rigueur et leur sens du service public, ils portent cet objectif de « bien vivre ensemble ».

Je n'oublie pas non plus l'engagement des bénévoles, des associations et de tous ceux qui participent activement à la vie locale. Certains conseillers municipaux nouvellement élus sont déjà bien impliqués dans les associations jacobines.

Ensemble, nous devons faire face aux nouveaux enjeux qui se présenteront, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux ou sociétaux. Ils demanderont du travail, de l'écoute, de la rigueur et un grand sens des responsabilités. Je suis convaincue que nous avons toutes les qualités pour y parvenir.

*Enfin, je terminerai en vous disant que je mesure pleinement l'honneur et la responsabilité qui me sont confiés aujourd'hui. Je m'engage à exercer cette fonction avec respect, disponibilité et détermination, dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants pour écrire tous ensemble une nouvelle page de l'histoire de Jacob-Bellecombette. Et comme j'aime à le dire surtout avec du bon sens !
Merci à tous pour votre confiance ».*

2. Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire rappelle qu'en application du CGCT, la commune peut disposer de 8 adjoints au maximum. Elle propose de fixer le nombre d'adjoints à 5.

Il est procédé au vote à main levée car un vote formel n'est pas exigé.

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions (**Jacques FALCOZ, Laure MARCHAND-PAULUS, Moncef JELASSI, Danièle MIETTE, Catherine FAIVRE**), fixe à 5 le nombre des adjoints au Maire.

3. Élection des adjoints

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Elle invite les candidats qui le désirent à se faire connaître : **Olivier MARMET** présente une liste :

- Olivier MARMET
- Berthe Ange LAUDET
- Thierry DUBOIS
- Marjory HOT
- Damien PAGANI

Après un temps de réflexion et avoir remis à chacun un bulletin vierge et une enveloppe, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

1^{er} tour : 27 votants
 5 suffrages blancs
 22 suffrages exprimés

Ont été proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par **Olivier MARMET**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1^{er} adjoint – Olivier MARMET
2^{ème} adjoint – Berthe Ange LAUDET
3^{ème} adjoint – Thierry DUBOIS
4^{ème} adjoint – Marjory HOT
5^{ème} adjoint – Damien PAGANI

Isabelle GEINDRE remet à chaque conseiller municipal un exemplaire de la Charte de l'élu local qui est lue en séance, conformément au CGCT.

La brochure du Statut de l'élu local proposé par l'AMF sera annexée au compte-rendu de ce conseil municipal. Aucun conseiller ne fait la demande d'une version papier. Ce document intègre dans sa version de mars 2026, les nouvelles dispositions de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local. Elle comprend également les évolutions entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Ce document élaboré par les services de l'AMF, diffusé sous forme de brochure à l'ensemble de ses adhérents, est, régulièrement remis à jour. Il regroupe les dispositions applicables aux maires, adjoints, conseillers municipaux, conseillers départementaux et régionaux ainsi qu'aux présidents, vice-présidents et membres des organes délibérants des EPCI (syndicats de communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles).

Sur ce document consultable et téléchargeable, les nouveautés entre deux versions apparaissent en rouge.

10. Informations diverses

- **Isabelle GEINDRE** informe les conseillers municipaux que leur adresse email va être transmise à Grand Chambéry. Pas d'opposition.
- Le prochain conseil municipal aura lieu **le jeudi 2 avril 2026 à 19h**. Pour le conseil communautaire, cela ne change rien pour l'instant : le 2nd tour des élections doit d'abord se dérouler. Cependant, les élus peuvent d'ores et déjà se renseigner au niveau des commissions de Grand Chambéry via le site web.
- La procédure de déport lors d'une délibération : lorsqu'un élu estime être en situation de conflit d'intérêts sur une affaire inscrite à l'ordre du jour, il doit le signaler avant le débat. Il ne participe ni aux discussions ni au vote et quitte la salle pendant l'examen de la délibération. Cette mention est inscrite au procès-verbal du conseil municipal. Un conflit d'intérêts correspond à une situation où un intérêt privé peut influencer l'exercice impartial du mandat. Les conseillers sont invités à remplir un document permettant d'anticiper ce cas de figure.

Après un tour de table, **Isabelle GEINDRE** lève la séance à 20h30.